

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

14 mai 2018

EQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 902)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 511

présenté par

M. El Guerrab et M. Pancher

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 11 UNDECIES, insérer l'article suivant:**

Le I de l'article L1 du code rural et de la pêche maritime est complété par un alinéa ainsi rédigé :

« Le Gouvernement adresse annuellement au Parlement un rapport d'évaluation des engagements de la France dans le cadre européen et international sur les finalités de la politique en faveur de l'agriculture et de l'alimentation. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'amendement propose que le Gouvernement réalise un rapport sur les conséquences des récents accords commerciaux internationaux (CETA, Mercosur...) sur le secteur agricole européen et français.